

**VILLE DE MONTBARD**  
**B.P. 90**  
**21506 MONTBARD CEDEX**  
**Tél. 03.80.92.01.34**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
 DELIBERATIONS**  
**CONSEIL MUNICIPAL**  
**JEUDI 2 AVRIL 2026**

Le Conseil Municipal de la Commune de Montbard, dûment convoqué le 27 mars 2026 par le Maire, Laurence PORTE, s'est réuni le 2 avril 2026 en salle du Conseil à l'Hôtel-de-Ville de MONTBARD.

**Présents** : Laurence PORTE, Aurélio RIBEIRO, Valérie MONTAGNE, Martial VINCENT, Maryse NADALIN, Abdaka SIRAT, Danielle MATHIOT, Marc GALZENATI, Mireille POIRROTTE, Joël GRAPIN, Bernard NICOLAS, Béatrice PARISOT, Béatrice QUILLOUX, Patricia PARISSÉ, Francisca BARREIRA, Céline AUBLIN, Brigitte FOGLIA, Fabien DEBENATH, Dominique ALAINÉ, Romain GAULT, Éric SIMON, Jordan LE CARO, Romain BLANCHARD, Bruno DIANO, Ahmed KELATI, Éloïse FROEHLY

**Excusé ayant donné pouvoir** : Isabelle RAGNARD à Laurence PORTE

**2026.38 – Élection des délégués auprès de la Commission Locale de l'Énergie du Syndicat Intercommunal des Communes Electrifiées de Côte- d'Or (S.I.C.E.C.O.), Territoire d'énergie Côte-d'Or**

*Rapporteur : Madame le Maire*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L.2121-33 précisant que le Conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et les conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes.

**Considérant** que le mandat des délégués à la Commission Locale de l'Énergie (CLÉ) et des représentants aux circonscriptions ont pris fin à la suite des élections municipales qui se sont déroulées les 15 et 22 mars 2026.

**Considérant** qu'il est nécessaire que le Conseil municipal désigne de nouveaux représentants de la Commune au sein du SICECO, territoire d'énergie Côte-d'Or : 2 titulaires et 2 suppléants.

**Considérant** que sont candidats, 3 membres en qualité de titulaire et 3 membres en qualité de suppléant :

**Proposition de la majorité** :

Délégués titulaires :

Martial VINCENT  
 Marc GALZENATI

Délégués suppléants :

Fabien DEBENATH  
 Romain GAULT

**Proposition de la minorité** :

Délégué titulaire :

Bruno DIANO

Délégué suppléant :

Éloïse FROEHLY

**Vu** l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas voter au scrutin secret.

**Considérant** le vote à main levée et le nombre de voix obtenues par chacun des binômes (titulaire/suppléant) :

**Résultat du vote**

Délégués titulaires :

Martial VINCENT  
 Marc GALZENATI  
 Bruno DIANO

Délégués suppléants :

Fabien DEBENATH  
 Romain GAULT  
 Éloïse FROEHLY

*Ont obtenus : 24 voix*

*Ont obtenus : 24 voix*

*Ont obtenus : 3 voix*

**Le Conseil municipal,**

- **élit**, en tant que délégués auprès de la Commission Locale de l'Énergie du SICECO :

Monsieur Martial VINCENT comme titulaire  
 Monsieur Fabien DEBENATH comme suppléant

Monsieur Marc GALZENATI comme titulaire  
 Monsieur Romain GAULT comme suppléant